



# Assainir, c'est faire preuve de bon sens.

**Vous prévoyez de rénover votre bien immobilier? En investissant dans l'efficacité énergétique, vous serez gagnant sur plusieurs plans! En effet, vous profitez de subventions, vous réduisez à long terme vos dépenses énergétiques et vous apportez une contribution importante à la protection du climat.**

Le Programme Bâtiments encourage l'assainissement énergétique des bâtiments et l'utilisation d'énergies renouvelables. La Confédération et les cantons mettent à disposition 280 à 300 millions de francs par an.

#### Les principales conditions:

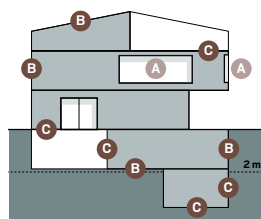
- Votre bien immobilier est chauffé.
- Votre bien immobilier a été construit avant 2000.
- Vous déposez la demande avant le début des travaux.
- La subvention (enveloppe du bâtiment) s'élève au moins à 3'000 francs.

Mesure	Conditions	Subvention
<b>A</b> Remplacement de fenêtre	valeur U <sup>1)</sup> du verre $\leq 0.7 \text{ W/m}^2\text{K}$ intercalaires en plastique ou acier inoxydable	40 Fr. / m <sup>2</sup> vide de maçonnerie
<b>B</b> Mur, toit, sol: isolation thermique contre l'extérieure <sup>2)</sup>	valeur U $\leq 0.20 \text{ W/m}^2\text{K}$	40 Fr. / m <sup>2</sup> surface isolée
<b>C</b> Paroi, plafond, sol: isolation thermique contre non-chauffé <sup>3)</sup>	valeur U $\leq 0.25 \text{ W/m}^2\text{K}$	15 Fr. / m <sup>2</sup> surface isolée

<sup>1)</sup> Chaleur perdue par m<sup>2</sup> d'élément de construction lors d'une différence de température de 1°C.

<sup>2)</sup> Ou éléments de construction enterrés à moins de 2 m.

<sup>3)</sup> Ou éléments de construction enterrés à plus de 2 m.



[www.leprogrammebatiments.ch](http://www.leprogrammebatiments.ch)